

OFFRE PUBLIQUE ALTERNATIVE SIMPLIFIEE

OFFRE PUBLIQUE MIXTE SIMPLIFIEE

ASSORTIE A TITRE ALTERNATIF D'UNE

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE

**COMPAGNIE
LA
LUCETTE**

INITIEE PAR LA SOCIETE



Foncière-développeur

PRESENTEE PAR



INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES
D'ICADE



Le présent document relatif aux autres informations de la société Icade a été déposé le 24 mars 2010 auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'**AMF**), conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Icade.

AVIS IMPORTANT

En application de l'article L. 433-4 III du Code monétaire et financier et des articles 237-14 à 237-16 du Règlement général de l'AMF, dans le cas où Icade viendrait à détenir au moins 95 % du capital et des droits de vote de Compagnie la Lucette, à l'issue de l'offre publique alternative simplifiée, Icade mettra en œuvre dès la clôture de cette offre publique alternative simplifiée une procédure de retrait obligatoire afin de se voir transférer les actions Compagnie la Lucette non apportées à l'offre publique alternative simplifiée en contrepartie d'une indemnité de 10,08 euros par action Compagnie la Lucette égale au prix de l'offre publique d'achat simplifiée.

Le présent document complète la note d'information d'Icade visée par l'AMF le 23 mars 2010 sous le n°10-064, en application de la décision de conformité du même jour.

Le présent document ainsi que la note d'information d'Icade sont disponibles sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et d'Icade (www.icade.fr). Des exemplaires de ces documents peuvent être obtenus sans frais auprès de :

Icade
35, rue de la Gare
75019 Paris

UBS
65, rue de Courcelles
75008 Paris

PREAMBULE

Il est rappelé qu'en application du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 233-1 2° et 234-2 du Règlement général de l'AMF, la société Icade, société anonyme à conseil d'administration au capital de 78.710.168,83 euros, dont le siège social est situé 35, rue de la Gare - 75019 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 582 074 944, dont les actions sont admises aux négociations sur le Compartiment A d'Euronext Paris sous le code ISIN FR0000035081, propose de manière irrévocable aux actionnaires de la société Compagnie la Lucette, société anonyme à conseil d'administration au capital de 390.690.210 euros, dont le siège social est situé 7, rue Scribe - 75009 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris, sous le numéro 582 061 727, et dont les actions sont admises aux négociations sur le Compartiment B d'Euronext Paris sous le code ISIN FR0000066177, d'acquérir la totalité de leurs actions Compagnie la Lucette dans les conditions décrites ci-après (*l'Offre*).

Ainsi, Icade s'engage irrévocablement pendant une période de 15 jours de négociation à offrir alternativement aux actionnaires de Compagnie la Lucette la possibilité :

- soit d'apporter leurs actions à l'Offre en contrepartie d'une somme en espèces de 32,50 euros et de 2 actions Icade à émettre pour 21 actions Compagnie la Lucette (*l'Offre Mixte*). Il est précisé que dans l'hypothèse où la date d'émission des actions nouvelles Icade à remettre dans le cadre de l'Offre Mixte serait postérieure au 27 avril 2010, date de détachement du dividende Icade au titre de l'exercice 2009, le montant de 32,50 euros de la partie espèces de l'Offre Mixte sera augmenté de 6,50 euros, ce qui correspond au dividende attaché aux 2 actions Icade de la partie titres de l'Offre Mixte et permet ainsi de neutraliser le paiement du dividende. Dans une telle hypothèse, les conditions économiques de l'Offre Mixte seraient de 2 actions Icade et 39 euros en espèces pour 21 actions Compagnie la Lucette ;
- soit d'apporter leurs actions à l'Offre en contrepartie de 10,08 euros par action Compagnie la Lucette.

1. INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES D'ICADE

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF, il est précisé que les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables d'Icade figurent dans le document de référence d'Icade pour l'exercice 2009, enregistré par l'AMF le 17 mars 2010 sous le numéro R.10-012. Ce document est disponible sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et d'Icade (www.icade.fr). Il peut par ailleurs être obtenu sans frais auprès d'Icade (35, rue de la Gare, 75019 Paris).

Le 17 mars 2010, Icade a annoncé avoir cédé sa filiale Icade Italia au groupe Arcotecnica, son partenaire technique en Italie depuis 6 ans. Icade Italia intervient dans les domaines de la gestion immobilière (*property et facility management*) et a réalisé en 2009 un chiffre d'affaires d'environ 5 millions d'euros. Cette opération traduit la volonté d'Icade de garantir aux clients italiens et internationaux d'Icade Italia une continuité et une qualité de services en sélectionnant comme repreneur un acteur local indépendant et au savoir-faire reconnu, qui opère sur le marché italien des services immobiliers depuis plus de 30 ans. A la suite de cette cession, « Icade Italia Spa » deviendra « Pryma Spa ». Un partenariat industriel a été conclu avec Icade dans le domaine du conseil et de l'assistance à la gestion de résidences universitaires.

2. PERSONNES RESPONSABLES

2.1 Nom et fonction de la personne responsable de l'information relative à Icade

Serge Grzybowski, Président-Directeur Général d'Icade

2.2 Attestation de la personne responsable de l'information relative à Icade

« J'atteste que l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'instruction n°2006-07 dans le cadre de l'offre publique alternative simplifiée initiée par Icade et visant les actions Compagnie la Lucette a été déposé le 24 mars 2010 et sera diffusé le 25 mars 2010. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Serge Grzybowski
Président-Directeur Général d'Icade